

NOTE AUX PARENTS

La réforme des rythmes scolaires appliquée à Ardentes à la rentrée scolaire 2014/2015 va se poursuivre avec comme objectifs :

-Proposer aux élèves de participer à des activités diversifiées et de qualité.


-Assurer pendant ces temps d'activités un encadrement avec des intervenants diplômés.

-Coordonner ces temps d'activités périscolaires dans les 3 écoles en mutualisant les moyens.

Veillez trouver ci-jointes les informations nécessaires pour l'organisation que vous serez amenés à prendre dès la fin des vacances d'été.

TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP)

Les élèves n'ont pas d'obligation à participer à ces activités périscolaires.

 Pour qu'un enfant puisse bénéficier des Temps d'Activités Périscolaires il doit être inscrit.

INTERVENANTS


- Employés municipaux chargés de l'animation, ATSEM, responsable médiathèque
- Enseignants volontaires
- Intervenants spécifiques (musique, théâtre...)
- Bénévoles

DÉROULEMENT DES TAP

École maternelle Antoine Fée

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h25 à 14h
Ateliers détente, chant, musique, lecture et/ou sieste pour les plus petits.

Les familles peuvent amener leur enfant.

- Soit à 13h25 si l'enfant est inscrit au TAP
 (L'enfant doit être confié à l'animateur TAP référent)

- Soit à 14h à la reprise du temps scolaire (ouverture de l'école à 13h50)

Les écoles élémentaires:

Saint-Martin: Lundi, Jeudi de 15h à 16h30

Saint-Vincent: Mardi, Vendredi de 15h05 à 16h20

L'année scolaire sera divisée en 3 périodes:

- ⇒ 04 septembre au 08 décembre 2017
- ⇒ 11 décembre 2017 au 30 mars 2018
- ⇒ 03 avril au 06 juillet 2018

Les enfants inscrits seront scindés en plusieurs groupes qui effectueront une rotation sur les différents types d'activités proposées: sportives, culturelles, manuelles & ludiques...

A NOTER

Pour les écoles élémentaires, les familles peuvent prendre en charge leur enfant, si celui-ci n'est pas inscrit au TAP, dès la fin de l'horaire d'enseignement.



RYTHMES SCOLAIRES



2017-2018

Mairie d'Ardentes

2 rue de la gare

36120 Ardentes

Tél : 02.54.36.21.33

Fax: 02.54.36.25.71

@ : infos@mairie-ardentes.com

Site: www.mairie-ardentes.com

Légende

Accueil Périscolaire (ALAE)	Enseignement	Pause méridienne	Mercredi Après-midi	Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
--------------------------------	--------------	------------------	---------------------	--

École maternelle Antoine Fée

	7h30	9h00	11h55	13h25	14h00	16h25	18h45
LUNDI							
MARDI							
MERCREDI		11h40	13h30				
JEUDI							
VENDREDI							

École élémentaire St- Vincent

	7h30	9h00	12h05	13h30	15h05	16h20	18h45
LUNDI							
MARDI							
MERCREDI							
JEUDI							
VENDREDI							

École élémentaire St- Martin

	7h30	9h00	12h00	13h30	15h00	16h30	18h45
LUNDI							
MARDI							
MERCREDI							
JEUDI							
VENDREDI							